



République Française  
Département Sarthe  
**Commune de Lombron**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/12/2015

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19                | 16       | 18                        |

L'an 2015, le 1 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Lombron s'est réuni à la MAIRIE DE LOMBRON, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GREMILLON Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/11/2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 18            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

**Présents** : M. GREMILLON Alain, Maire, M. LEFEUVRE Thierry, M. BERNES Serge, Mme TREMIER Josette, M. BEAULIEU Guy, M. MEDARD Claude, M. PISSOT Francis, Mme BARBIER Catherine, M. ROUSSELOT Pierre, Mme COEUR JOLY Lara, M. HEUZARD Thibaut, M. MENAGER Michel, M. DELANGLE Dominique, Mme DE JESUS MARQUES Virginie, Mme BOULAY Amélie, M. GODEFROY Vincent

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
Le : 08/12/2015  
Et  
Publication ou notification du :

Excusées ayant donné procuration : Mme BOUZEAU Brigitte à M. BERNES Serge,  
Mme BRABANT Angélique à Mme TREMIER Josette  
Excusée : Mme BOUTTIER Mélanie

**A été nommé secrétaire** : M. BEAULIEU Guy

## 20151210 – CONCESSIONS CIMETIERE TARIFS 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

**DECIDE** de maintenir les tarifs 2015 pour l'année 2016 à savoir:

- Achat case columbarium 520 €
- Concession case columbarium 30 ans 80 €
- Concession caverne 50 ans 100 €
- Concession 1mx2m 50 ans 200 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En Mairie, le 08/12/2015  
Le Maire  
Alain GREMILLON